

Extrait du registre des délibérations

Séance du 27 février 2023

L'an 2023, le vingt-sept février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Nicole BRAGUE, Maire.

Présents : Mme Nicole BRAGUE, M Antoine DECAUX, M. Jean-Paul DEROUET, M. Eric BOULMIER, M. Manuel DA COSTA, M. Etienne FOURNIER, Mme Nathalie FRICHE, Mme Dominique GARCIA, Mme Blandine PELLETIER, Mme Catherine VASSENEIX,

Excusés : M. Jérôme BALLAND, M. André JAVORI

Absentes : Mme RAMOND Marylène, Axelle RAMOS

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 14

- Présents : 10

Date de la convocation : 20 Février 2023

Date d'affichage : 20 Février 2023

A été nommé secrétaire : M. Etienne FOURNIER

Avant de passer à l'ordre du jour, les conseillers municipaux présents approuvent le compte rendu de la dernière séance et signent le registre.

EXTENSION DE RESEAU ERDF RUE DU LEU

Vu la délibération 2012-010 du 24/02/2012 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'allouer une somme fixe en investissement de 8 000 euros HT chaque année pour l'extension des réseaux ERDF ;

Vu la demande d'instruction d'un certificat d'urbanisme opérationnel sur la parcelle cadastrée ZH 40 pour la construction de quatre lots ;

CONSIDERANT que le terrain se situe dans une zone UB du Plan local d'urbanisme ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'instruction de cette demande, Enedis précise que des travaux d'extension de réseau électrique sont nécessaires pour alimenter la parcelle ;

CONSIDERANT que la contribution financière à ces travaux d'extension est à la charge de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de financer cette dépense, sous réserve de la réalisation de l'opération.

VOTE DES SUBVENTIONS 2023

Le Conseil Municipal vote le montant des subventions allouées aux associations pour l'année 2023 :

- Club du temps libre : 200 €
- GV (Gym Volontaire) : 200 €
- Idées et Savoir Faire : 200 €
- Moto Club Les Deshydratés : 200 €
- Association culturelle : 100 €
- FNACA : 100 €
- Culture et Patrimoine dans le Sullias : 100 €
- CLIC : 100 €
- Armada : 100 €
- Association des parents d'élèves : 100 €
- Souvenir Français : 50 €

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2023.

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'ACCOMPAGNEMENT CULTUREL AUX COMMUNES

Madame le Maire présente le contrat de prestation établi par l'orchestre symphonique Patricia SAQUET, pour un montant de 1 177.90 € TTC pour une représentation le 11 juin 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- autorise cette manifestation ;
- accepte de prendre en charge le règlement de cette animation ;
- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du fonds d'accompagnement culturel aux communes ;
- autorise Madame le Maire à signer le contrat avec le prestataire intervenant pour cette manifestation.

DIVERS

Suivi des demandes de subvention

Madame le Maire s'est rendue à la conférence cantonale ce 27 février pour la répartition des crédits Volet 3 et Volet 3 bis (FAPO). Toutes les subventions demandées ont été accordées. Les dépenses peuvent donc être engagées :

- Terrasse : les travaux pourraient commencer début avril
Construction d'une terrasse à l'arrière du commerce de 29m² surélevée en habillage bois avec garde-corps.
- Tondeuse : livrée mi-mars
- Fourneau gaz : à commander
- Eclairage public : dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, une réunion de chantier a lieu toutes les semaines. L'entreprise ISI-Elec va installer les candélabres.
- Etude diagnostic préalable à la restauration du moulin :
subvention auprès du Département à hauteur de 30% accordée
subvention demandée auprès de la DRAC à hauteur de 50 %, en attente de la réponse.

Station d'épuration

La Direction Départementale des Territoires a donné son accord pour la réhabilitation de la station existante à condition :

- qu'elle soit implantée en lieu et place de la station actuelle,
- que la conception de cette station permette d'assurer la meilleure résilience possible au risque inondation,
- que les rejets soient acceptables pour le milieu (quantitativement et qualitativement)

Il convient de faire le point avec le bureau d'études IRH.

Aménagement aire de jeux

L'étude CAUE propose des solutions d'aménagement pour les terrains appartenant à la commune « Aménagement d'une aire de jeux, aire de rencontres ». Le document va être étudié en commission des travaux. Des devis ont été demandés concernant les aménagements possibles. L'étude prévoit également l'agrandissement du parking.

Tarifs communaux

N BRAGUE sollicite l'avis des conseillers sur une éventuelle modification des tarifs communaux. Il conviendrait de comparer avec les tarifs appliqués dans les communes voisines. La salle polyvalente est louée environ la moitié des week-ends sur l'année. Les associations bénéficient gratuitement de cette salle. Les tarifs des concessions au cimetière semblent très bas sur Guilly.

Assurance du personnel :

Un contrat d'assurance pour le personnel a été conclu avec Groupama.

Evénements :

- Livre sur Guilly : réunion le 3 mars avec l'association « Culture et Patrimoine dans le Sullias ».
- Loire Propre le 4 mars en partenariat avec la Fédération des chasseurs du Loiret.
- Anniversaire de la Bibliothèque le samedi 11 mars toute la journée. Le service communication de la Communauté de Communes établi les documents de communication.

REUNIONS

- Conseils communautaires des 13 décembre 2022 (retrait de la délibération relative au reversement de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI) et 7 février 2023
- Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Forêt d'Orléans-Loire-Sologne du 15 décembre 2022. Prochaine réunion le 2 mars 2023
- Syndicat des eaux
- SICTOM

Fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus et ont signé avec nous les membres présents.

Le secrétaire,

Les membres,

Le Maire,